

COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET GENERAL :

Le Maire rappelle que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'approbation du Compte de Gestion 2015 du Budget Général émis par le trésorier principal.

Ils précisent que l'analyse compte par compte, de celui-ci est conforme à l'état des réalisations effectuées par la commune. Le Conseil municipal à l'unanimité vote l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice budgétaire du Budget Général en 2015.

Ils déclarent que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET GENERAL :

Après présentation détaillée par le Maire des sections de fonctionnement et d'investissement, le Conseil municipal adopte le Budget Primitif Général 2016 tel qu'il est présenté ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF GENERAL 2016				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats 2015 reportés		46 889,00	21 350,00	
1068 Excédent de fonctionnement				21 350,00
Opérations 2016	179 512,00	166 992,00	91 915,00	91 915,00
TOTAUX	179 512,00	213 881,00	113 265,00	113 265,00
		34 369,00	0,00	
SOLDE AU 31/12/2016			34 369,00	

Après délibération, le Conseil municipal accepte cette proposition à 9 voix pour.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015 – BUDGET GENERAL :

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **68 238,84 €**
- un déficit de fonctionnement de : **0,00 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) **42 216,04 €**

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) **26 022,80 €**

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) **68 238,84 €**

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

-21 349,80 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

0,00 €

Besoin de financement F

=D+E

-21 349,80 €

AFFECTATION = C

=G+H

68 238,84 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

21 349,80 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

46 889,04 €

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2016 :

L'exposé du Maire entendu, le Conseil municipal décide de maintenir le taux des taxes directes locales 2015 pour l'année 2016, comme suit :

- Taxe d'habitation : **13.62 %**,
- Taxe foncière (bâti) : **15,76 %**,
- Taxe foncière (non bâti) : **17,57 %**,

Après délibération, le Conseil municipal accepte cette proposition à 9 voix pour.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET EAU :

Le Maire donne la présidence à Mr CARTIER Michel, 3^{ème} Adjoint, et remet au Conseil municipal tous les documents nécessaires à l'examen des comptes.

Après que le Maire eût quitté la salle, le Conseil municipal après en avoir délibéré donne acte de la présentation du Compte Administratif du budget Eau et l'approuve à 8 voix pour, tel qu'il est présenté ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF EAU 2015				
	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats antérieurs reportés		23 654,08		3 648,92
Opérations 2015	23 373,83	29 145,86	86 042,92	76 821,75
TOTAUX	23 373,83	52 799,94	86 042,92	80 470,67

29 426,11	-5 572,25
------------------	------------------

Excédent au 31/12/2015	23 853,86
-------------------------------	------------------

Quitus est donné au Receveur Municipal pour le Compte de Gestion 2015.

COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET EAU :

Le Maire rappelle que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'approbation du Compte de Gestion 2015 du Budget Eau émis par le trésorier principal.

Ils précisent que l'analyse compte par compte, de celui-ci est conforme à l'état des réalisations effectuées par la commune. Le Conseil municipal à l'unanimité vote l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice budgétaire du Budget Eau en 2015.

Ils déclarent que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET EAU :

Après présentation détaillée par le Maire des sections d'exploitation et d'investissement, le Conseil municipal adopte le Budget Primitif Eau 2016 tel qu'il est présenté ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF EAU 2016				
	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats 2015 reportés		29 426,00	5 573,00	
Opérations 2016	29 061,00	29 087,00	33 788,00	39 361,00
TOTAUX	29 061,00	58 513,00	39 361,00	39 361,00

29 452,00	0,00
------------------	-------------

Solde au 31/12/2016	29 452,00
----------------------------	------------------

Après délibération, le Conseil municipal accepte cette proposition à 9 voix pour.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015 – BUDGET EAU :

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 29 426,11 €
- un déficit d'exploitation de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 772,03 €
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments</u>	0,00 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u>	23 654,08 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	29 426,11 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	-5 572,25 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	19 803,60 €
Besoin de financement = e. + f.	0,00 €
AFFECTATION (2) = d.	29 426,11 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0,00 €
3) Report en exploitation R 002	29 426,11 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ASSAINISSEMENT :

Le Maire donne la présidence à Mr CARTIER Michel, 3^{ème} Adjoint, et remet au Conseil municipal tous les documents nécessaires à l'examen des comptes.

Après que le Maire eût quitté la salle, le Conseil municipal après en avoir délibéré donne acte de la présentation du Compte Administratif du budget Assainissement et l'approuve à 8 voix pour, tel qu'il est présenté ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2015				
	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat 2014 Reporté		2 342,38		
Opérations 2015	4 580,59	6 568,00	0,00	0,00
TOTAUX	4 580,59	8 910,38	0,00	0,00
	4 329,79		0,00	
Excédent au 31/12/2015	4 329,79			

Quitus est donné au Receveur Municipal pour le Compte de Gestion 2015.

COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET ASSAINISSEMENT :

Le Maire rappelle que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'approbation du Compte de Gestion 2015 du Budget Assainissement émis par le trésorier principal.

Ils précisent que l'analyse compte par compte, de celui-ci est conforme à l'état des réalisations effectuées par la commune. Le Conseil municipal à l'unanimité vote l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice budgétaire du Budget Assainissement en 2015.

Ils déclarent que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ASSAINISSEMENT :

Après présentation détaillée par le Maire des sections d'exploitation et d'investissement, le Conseil municipal adopte le Budget Primitif Assainissement 2016 tel qu'il est présenté ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2016				
	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat 2015 reporté		4 329,79		
Opérations 2016	9 000,00	6 600,00	0,00	0,00
TOTAUX	9 000,00	10 929,79	0,00	0,00
1 929,79			0,00	
Solde au 31/12/2016	1 929,79			

Après délibération, le Conseil municipal accepte cette proposition à 9 voix pour.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET LOTISSEMENT :

Le Maire donne la présidence à Mr CARTIER Michel, 3^{ème} Adjoint, et remet au Conseil municipal tous les documents nécessaires à l'examen des comptes.

Après que le Maire eût quitté la salle, le Conseil municipal après en avoir délibéré donne acte de la présentation du Compte Administratif du budget Lotissement et l'approuve à 8 voix pour, tel qu'il est présenté ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2015				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats antérieurs reportés		12 670,84	35 276,88	
Opérations 2015	48 549,64	60 307,43	30 669,64	48 067,66
TOTAUX	48 549,64	72 978,27	65 946,52	48 067,66
24 428,63			-17 878,86	
Excédent au 31/12/2015	6 549,77			

Quitus est donné au Receveur Municipal pour le Compte de Gestion 2015.

COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET LOTISSEMENT :

Le Maire rappelle que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'approbation du Compte de Gestion 2015 du Budget Lotissement émis par le trésorier principal.

Ils précisent que l'analyse compte par compte, de celui-ci est conforme à l'état des réalisations effectuées par la commune. Le Conseil municipal à l'unanimité vote l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice budgétaire du Budget Lotissement en 2015.

Ils déclarent que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET LOTISSEMENT :

Après présentation détaillée par le Maire des sections de fonctionnement et d'investissement, le Conseil municipal adopte le Budget Primitif Lotissement 2016 tel qu'il est présenté ci-dessous :

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2016				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats 2015 reportés		24 428,00	17 879,00	
Opérations 2016	54 414,60	29 986,60	0,00	17 879,00
TOTAUX	54 414,60	54 414,60	17 879,00	17 879,00
0,00			0,00	
Solde au 31/12/2016		0,00		

Après délibération, le Conseil municipal accepte cette proposition à 9 voix pour.

VENTE DE TERRAIN : Mr Anthony BRANCHER et Mme Laëtitia RENARD

Le Maire expose au Conseil municipal que la dernière parcelle du lotissement « Impasse des Sahus » a été réservée.

Monsieur BRANCHER Anthony et Madame RENARD Laëtitia domiciliés à ROCHE-LEZ-BEAUPRE (Doubs), 46 Route Nationale, Bat 2, souhaitent acquérir le lot n°03, sis à Ougney-Douvot, Impasse des Sahus au numéro 1, d'une contenance de 815 m², au prix de 42 € le m².

Il convient de retenir le prix T.T.C. de **34 230 €**.

La TVA de 20.00 % étant calculée sur la marge (Prix de vente moins le prix d'achat).

La TVA sur marge pour ce lot est de **4 244.40 €**.

Les frais notariés sont à la charge de l'acheteur et une taxe de branchement au réseau d'eau de 500 € lui sera demandée.

Après délibération le Conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité et donne pouvoir au Maire ou au 1^{er} adjoint pour signer les actes correspondants à cette vente.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Francis TROUILLOT